

LE NUMÉRO
5
CENTIMÉS

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMÉS



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

N° 40

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

9 Octobre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

VÉRITÉ CLÉRICALE

Qu'on les prenne au Nord ou au Midi, à l'Est ou à l'Ouest, ces bons cléricaux ont juré de nous faire toujours rire.

Le sieur Pecci, pape de son état, lance du haut du Vatican une encyclique comme un gobelet lancera une balle élastique au pied de la statue de Bellecour. Ça frappe quelquefois en plein bedon un électricien ventru, mais ça ne fait pas de mal. C'est comme les remèdes de la paysanne des Vosges.

Puis, les évêques qui tonnent en chaire épiscopale contre le gouvernement de la République, tout en passant à la fin du mois chez le percepteur de la R. F., pour y toucher leurs gras émoluments, viennent à la rescousse; les bons curés, souvent plus pleins que les ouvriers sans travail, emboîtent le pas aux susnommés.

Enfin, le ban et l'arrière-ban des bons-hommes que l'on paye pour dire et écouter de grosses sottises à travers le petit guichet d'un confessionnal, quand ils ne font pas de vilaines choses sous les jupes de nos mioches, tous ces hommes noirs qui n'ont pas même le courage de s'habiller comme leur paternel, mais qui ont celui de préférer Rome à leur mère-patrie, nous annoncent, les uns en latin de cuisine, les autres dans un français douteux, que leur bon roy est dans la coulisse, prêt à faire une entrée triomphale dans ses Etats, au grand ébahissement de ses « sujets » catholiques.

Tout beau, messieurs de la soutane noire ou violette, vous jouez en ce moment au Schanard dont parle mon compatriote Henri Murger dans ses scènes de la Vie de Bohême.

Huit et huit font seize,
J'ose six et retiens un.

Un peu plus Savoyard encore que l'auteur précité, permettez-moi de vous dire avec mon entêtement natif, que votre barème est aussi faux que le sont vos doctrines surannées.

Oui, messieurs, la foi s'en va; en voulez-vous une preuve? Consultez les recettes du Denier de saint Pierre d'aujourd'hui avec celles d'il y a vingt ans! Et que d'efforts vous avez faits depuis vingt ans pour arrondir ce « petit capital », que de Revalessière Du Barry vous avez débitée, que d'indulgences plénières vous avez expédiées par volumineux ballots! Jamais épicière-chocolatier n'a fait pour sa marchandise une réclame plus ébouriffante en faveur de ce pauvre catholicisme, qui se meurt anéanti.

La foi est dans le marasme.

Lourdes, la Salettes, toutes vos stations à piscines miraculeuses ne ramèneront plus ce feu sacré qui s'est éteint avec le bûcher de Jean Huss et du chevalier de la Barre. Ce que vous tentez aujourd'hui ne nous épouvante pas; protégés par le ministère Ferry, vous cherchez à escalader les fenê-

tres des cafardières dont on vous a expulsés, en en fracturant les portes. Et puis, après? Qu'avez-vous gagné à ce jeu de l'oie surnommé l'article 7?

Armez Royal-Fourvière, les cheveu-léger de Paray-le-Monial, les zouaves du Sacré-Cœur et tous les suisses à faux mollets de vos cathédrales; faites tonner les canons de l'Eglise; faites une levée de goupillons et de crosses archiépiscopales; soulevez tous vos gros bataillons sacro-saints, vous trouverez toujours devant vous ce rempart gênant de la libre-pensée, devant lequel vous briserez votre puissance de carton et vos lances de sucre d'orge.

Vous conspirerez dans les salons réactionnaires ou sous les voûtes sombres de vos cloîtres mystérieux, vous donnerez au roi-phénix des leçons de boutte-selle, vous ferez sonner du haut de vos clochers le carillon de la contre-révolution, et comme au Paraguay, l'épée d'une main et le crucifix de l'autre, vous lancerez le peuple fanatique dans la fournaise ardente, bannière blanche au vent, vous entonnerez votre idiot cantique : *Sauvez Rome et la France au nom du sacré-cœur.*

Mais nous qui avons la religion du bon sens et de la raison, nous vous attendons le front haut, prêts à tous les sacrifices, et c'est au chant de la *Marseillaise* que nous mesurerons nos forces.

Tentez la restauration monarchique, messieurs, tentez-la. Mais nous verrons quel sera le drapeau qui, le lendemain, flottera vaine sur les cadavres de la lutte.

J.-B.-A. PAGES.

N'est-il pas à craindre que des conspirateurs ne tirent, d'un article constitutionnel consacrant la liberté des cultes, le moyen d'anéantir la liberté publique? Ne voit-on pas sous quel masque hypocrite on peut ainsi frapper la liberté?

ROBESPIERRE

Conventionnel
Membre du Comité de Salut Public

DEPRÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

LONDRES, 6 h. soir. — Un télégramme de Hong-Kong reçu aujourd'hui à Londres, fait un tableau très sombre de la situation des affaires dans cette colonie.

Les affaires ont complètement cessé, les hostilités entre la France et la Chine ayant paralysé le mouvement du port.

PARIS, 8 h. soir. — Le gouvernement chinois a appelé à Pékin mille soldats réguliers.

Li-Hong-Tchang recommande d'ajourner la réduction de la solde de la troupe.

Des lettres écrites à bord du vaisseau de guerre anglais, le *Pelican*, actuellement au Callao, disent qu'un certain nombre de vaisseaux étrangers sont au mouillage dans ce port, prêts à recueillir ceux de leurs nationaux qui voudraient se réfugier à leur bord.

Les faillites se multiplient au Callao; tout le monde y est en deuil depuis la guerre.

Les journaux de Hong-Kong ont reçu par le navire anglais le *Woozung*, un récit détaillé de la première journée des opérations de l'amiral Courbet sur le Min. Nous n'y trouvons aucun fait nouveau, mais nous croyons intéressant d'en détacher les deux passages suivants qui ne sont pas pour donner une bien haute idée du courage des Chinois.

Le combat était à peine engagé, que la rivière était déjà couverte de Chinois qui se sauvaient ou essayaient de se sauver à la nage.

Les navires de guerre anglais en ont recueilli un grand nombre et les ont ainsi arrachés à une mort à peu près certaine.

« Les forts n'ont guère mieux résisté que les navires chinois. Quand un projectile tombait dans leur voisinage, on voyait les soldats s'enfuir en masse. On dit que les forts n'ont tiré, en tout, que deux ou trois fois; beaucoup de canons n'ont été déchargés qu'une fois seulement. »

9 h. soir. — Nous empruntons le passage suivant d'une lettre de Hong-Kong, dont nous recevons communication :

« On a reçu en même temps ici la nouvelle du bombardement de l'arsenal de Fou-Tchéou, qui a causé une vive surexcitation dans la population chinoise. Quant aux Européens résidant à Hong-Kong, ils ont accueilli, à un certain point de vue, la nouvelle de la destruction de la flotte chinoise avec une véritable satisfaction. On trouvait, en effet, que la lenteur avec laquelle la France prenait les mesures dont elle avait menacé la Chine, nuisait considérablement au prestige des étrangers dans ce pays; car les Chinois attribuaient l'inaction de la France à un manque de force et de courage. Or, les Chinois ont maintenant appris, à leurs dépens, que leur appréciation était absolument fautive. »

— Le steamer *Comorin*, de la Compagnie nationale de navigation, vient d'être affrété pour effectuer un voyage de Dunkerque et de Toulon, à destination directe du Tonkin.

Le commandant Fournier communique au ministre des affaires étrangères une lettre très importante, dont nous détachons les passages suivants :

« J'affirme sur l'honneur que je n'ai ni modifié, ni supprimé dans le texte de la note du 17 mai remise à Li-Hong-Tchang. »

« J'affirme que Li-Hong-Tchang me déclara de la façon la plus formelle que l'évacuation des garnisons chinoises serait effectuée par ses soins dans les délais fixés dans cette note. »

« J'affirme que c'est avec son entier assentiment que j'adressai à M. le président du conseil et au général Millot les télégrammes insérés au Livre Jaune. »

« J'ai déposé le télégramme que j'envoyai au général Millot en français et en clair dans le bureau télégraphique chinois de Tien-Tsin, dont tous les employés sont des fonctionnaires du Yamen du vice-roi. »

« Une heure après, Li-Hong-Tchang avait entre les mains ce télégramme qu'il put lire et qui fut transmis, comme tous les télégrammes politiques, au Tsong-Li-Yamen. »

« Une pareille attitude du négociateur français, le silence du vice-roi après tous les prétextes qui lui furent ainsi donnés de protester contre le télégramme qu'il avait entre les mains et qui engageait aussi gravement sa responsabilité, télégramme qui a été publié ensuite dans les journaux de Chine et dont les stipulations et les dates, furent lues le 20 mai à la tribune de la Chambre des députés par Monsieur le président du conseil, peuvent-ils laisser subsister le moindre doute sur la certitude où j'étais qu'aucun malentendu ne pouvait subsister entre le vice-roi et moi sur les questions traitées dans la note du 17 mai? »

Ça craque

L'affaire de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, déjà si ridicule par elle-même, a son épilogue plus ridicule encore. Cet épilogue, c'est la *Défense* qui se charge de de nous le faire connaître. On lit dans ce papier de sacristie

Plusieurs journaux ont annoncé que S. Em. le cardinal archevêque de Paris allait prendre les mesures nécessaires pour la purification de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, où les cérémonies du culte allaient être suspendues. Ils étaient dans l'erreur. Quelque odieuse qu'aient été les scènes du 5 octobre, elles n'ont pas eu le caractère de la profanation au sens canonique du mot.

Il n'y a eu ni effusion de sang, ni outrage public aux mœurs, ni sacrilège contre les saintes espèces.

Il n'y a donc pas lieu à purification, ni par conséquent à suspension du service divin.

Donc, ils ne purifieront pas, et ils ne suspendront pas le service divin. Il est probable que le commerce marche dans ce moment, et que la commission des Quarante-Quatre n'a pas à se préoccuper de la crise des ouvriers bedeaux.

Quelques mariages riches, sans doute, ou quelques enterrements de luxe sont à l'horizon.

De là cette mansuétude.

Car, dans ce saint métier, tout passe, même les intérêts du nommé Dieu, après les intérêts d'argent.

INFORMATIONS

Le duc et la duchesse d'Edimbourg ont assisté hier, en qualité de parrains, au baptême et au lancement du navire de guerre *Rodney*, à Chatam. L'opération a très bien réussi et sans aucun accident.

Attendait-on que ce baptême en fit naître un?

Le grand-duc Michel de Russie est en visite, à Abergeldie, chez le prince de Galles.

Visiter un prince de Galles, ça vous donne de drôles de démangeaisons.

En Autriche, la question du prix du pain est à l'ordre du jour comme à Paris; le bourgmestre de Vienne, d'accord avec le conseil municipal, examine les moyens à prendre pour en faire réduire le prix.

Le président du syndicat des boulangers a été invité à assister aux conférences qui auront lieu à ce sujet.

Tiens! et les royalistes prétendent que le chômage est dû à la République. Vienne, en Autriche, m'a toujours semblé être sous le sceptre d'un empereur et roi.

Le pape a reçu aujourd'hui les ambassadeurs et ambassadrices de France et d'Espagne. Veinards, va!

Le journal *le Phare d'Alexandrie* a été suspendu pour trois mois.

Comme en France : liberté de la presse; on suspend d'abord en attendant qu'on puisse pendre ensuite.

La feuille de midi du *Wiener Allgemeine Zeitung* a été saisie hier, à cause d'un article qui critique l'augmentation des pensions militaires, en ce qui concerne les grades supérieurs.

Ne pas toucher à la graine d'épinard : encore la liberté de la presse.

D'après le Bottin, il y aurait actuellement à Paris, trente-huit réunions de joueurs autorisées par le ministère de l'intérieur ou la préfecture de Police.

Sur ces trente-huit réunions, qui toutes figurent sous la rubrique générale « cercle », il n'y a en réalité que quatorze cercles; les vingt-quatre autres sont des maisons de jeu, un peu mieux ou un peu plus mal famées que le tripot contre lequel la préfecture a sévi mardi.

« Autorisé par le ministre de l'intérieur » est charmant. Ce qui m'étonne, c'est que la préfecture de police ait sévi.

On annonce que la reine d'Angleterre a de nouveau invité l'impératrice Eugénie à venir au château d'Abergeldie, mais il est douteux que l'impératrice aille en Ecosse cette année.

Pourvu qu'elle ne soit plus en France, ça m'est fort égale qu'elle soit partout ailleurs.

Les Ministères sous Jules Grévy

Nous n'avons que l'embarras du choix, au milieu de toutes les lois ineptes et anti-populaires qui ont été présentées par son impudique Jules Ferry à la ratification de sa servile majorité.

Nous avons eu la loi sur les récidivistes, tellement inapplicable du reste, qu'elle est encore à l'état de projet — heureusement presque abandonné — dans les cartons de la Commission du Luxembourg.

Nous avons eu également la loi sur les emblèmes et cris séditieux, — qui celle-là a été adoptée, — et qui se recommande par un manque de clarté absolu et par une ambiguïté voulue dans les termes. Qu'on eût interdit par une loi d'arborer en public tout autre drapeau que celui de la France; que le seul drapeau permis fût le noble drapeau tricolore: rien de plus juste à notre avis, et j'eusse souscrit pleinement à cela. Mais de la à interdire le port d'emblèmes séditieux, il y a loin, car cette proscription est trop vague et laisse trop de place à l'arbitraire. Vous avouerez que ce texte ambigu à dessein pourrait faire trop beau jeu à un ministre autoritaire.

On pourrait en dire tout autant des cris séditieux visés par la même loi. Qu'appellera-t-on cris séditieux? Sera-ce de crier: Vive Rochefort! ou: Vive la République sociale?

Le fameux mot: « Sus au Sénat! » prononcé par l'honorable Madier-Montjau à la Chambre, constituera-t-il pour Robespierrot-Waldeck un cri séditieux?

Il eût au moins fallu, dans ce cas, annexer à cette loi un petit dictionnaire Waldeck-Rousseau et C^o, qui nous eût donné, à nous autres simples gens du peuple, la signification et la valeur de chaque terme. Mais laissons au pommade Waldeck — l'ami des dames — le temps de composer ce petit opuscule auquel il a peut-être déjà songé. Examinons à présent la loi sur la réforme judiciaire, promise au pays pendant tant d'années, et hélas! si tristement faite.

Voici à peu près en quoi consiste cette étonnante réforme (?) imaginée par le Martin du ministère. On a diminué le nombre des chambres dans les cours et tribunaux; d'où, naturellement, diminution du nombre des juges. On a élevé le traitement de ces derniers, et on a suspendu l'inamovibilité de la magistrature pour une période de trois mois, pendant laquelle l'intelligent Feuillée a fait une *spuration* à sa façon, qui lui a paru *très opportune*. Enfin, on a créé un conseil supérieur, au sommet de la hiérarchie judiciaire, chargé de statuer sur le remplacement ou le déplacement du personnel de la Justice.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'une aussi périlleuse réforme a été loin de satisfaire la démocratie?

Pour notre part, nous ne le croyons pas. Ce qu'il fallait faire, — et ce qu'on fera, — quand nous aurons au pouvoir des hommes qui s'attachent uniquement à représenter l'opinion publique et à obéir aux vœux légitimes de la Nation, — c'est de décréter tout d'abord la suppression de l'inamovibi-

bilité, ce principe d'essence monarchique qui doit logiquement disparaître d'une loi réellement démocratique.

Puis, réduire au minimum possible le nombre des cours et tribunaux; supprimer, ou tout au moins réduire considérablement les frais de justice, qui empêchent trop souvent que justice soit rendue aux pauvres gens qui préfèrent ne pas s'adresser à l'autorité judiciaire que de risquer d'y manger tout leur avoir, même en gagnant leur procès.

Enfin, rendre au Peuple le droit d'élire ses juges, comme on lui reconnaît celui de nommer ses représentants législatifs.

Alors, mais alors seulement, nous pourrions dire que la réforme judiciaire est accomplie.

Jusqu'à-là, nous ne considérerons cette loi d'expédient que comme une duperie, comme un os sans moëlle jeté au Cerber et du paradis social, pour éviter la vue de ses crocs vierges encore des truculents morceaux servis sur les tables opportunistes.

FRANÇOIS BONJEAN.

ÉTRANGER

ITALIE. — ROME. — Un violent cyclone a dévasté hier la ville et les faubourgs de Catane. Des maisons entières, les clochers et les tours des églises, des arbres énormes ont été renversés.

La nouvelle de ce désastre n'est arrivée ici qu'aujourd'hui, les communications télégraphiques ayant été interrompues.

Les dommages ont été considérables dans le port; les navires ont chassé sur leurs ancres et ont été jetés les uns contre les autres.

On a recueilli déjà plus de cent blessés et l'on a retiré des décombres 23 cadavres; il est probable qu'il y en a encore beaucoup d'autres.

Les pertes matérielles dépassent deux millions.

BELGIQUE. — BRUXELLES. — M. Linus-Lavier, rédacteur du *National belge*, est parti pour Paris; il a l'intention de demander réparation à un rédacteur du *National* de Paris, pour un article injurieux paru le 7 octobre dans ce journal. M. Linus-Lavier se croit visé dans cet article.

M. Marchi, directeur du *National belge*, adresse de Paris à l'*Indépendance belge* une lettre traitant de lâche et de calomniateur l'auteur d'un article publié par ce journal, et provoquant en duel l'auteur de cet article.

SOUDAN. — DONGOLA. — La nouvelle de la victoire remportée par le mudir de Dongola à Korti a rempli de joie la population de Khartoum et les partisans de Gordon.

Les tribus des Sawarab et des Hawawouo, entre Shendy et Khartoum, au nombre de 1,500 hommes, ont fait leur soumission au mudir de Dongola qui, dans son expédition, a été aidé par le cheik Mohamed Keir de Sawab.

Un télégramme confirme l'assassinat du colonel Stewart.

RUSSIE. — PETERSBOURG. — La presse russe critique sévèrement la politique de M. de Giers dans la question chinoise. Elle se plaint de ce que cette politique forme un mélange d'incapacité et de concessions. La Russie attendait un meilleur résultat de l'entrevue de Skierneve.

Les autorités russes déploient de la vigueur dans l'Asie centrale; on pousse vivement à la construction de nouvelles routes ferrées et on conclut de nouveaux contrats, malgré le déficit qui est signalé dans les finances.

FERRY-FERRUGINEUX

L'Événement annonce que M. Peyron serait sur le point de se retirer du ministère, ce que nous avons annoncé nous-même; mais notre confrère ajoute que le marin de la place de la Concorde n'aurait pris cette détermination que pour cause de fatigue excessive.

Quelle fatigue? grands dieux! M. Peyron a-t-il donc écrasé les Chinois, bombardé Kelung, pris part à nos opérations de mer, en Extrême-Orient? — Ou, plus simplement, n'a-t-il eu à lutter que contre M. Jules Ferry? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, et nous comprenons l'épuisement du vénérable loup de mer, et même son dégoût.

Dernière Heure

PARIS, 10 h. — L'Étoile belge de ce soir ouvre une souscription en faveur des instituteurs révoqués.

Ce soir, pour la première fois depuis l'ouverture de la saison, la reine a été présente au théâtre de la Monnaie, à la représentation de *Sigurd*.

10 h. 20. — La commission d'enquête s'est réunie hier, à deux heures, sous la présidence de M. Spuller.

M. Clémenceau a informé ses collègues que la sous-commission de l'industrie venait de décider l'envoi d'une délégation à Anzin, et que M. Germain Casse et lui, accompagnés de notre confrère de la Justice, M. Degouy, partiraient aujourd'hui pour l'Escarpelle, une mine qui est située à côté de Douai.

La commission a remis à un autre jour la nomination de la délégation agricole.

11 h. — Le général Gordon a appris la victoire du mudir de Dongola à Korti, et cette nouvelle a grandement encouragé la garnison de Khartoum, tandis qu'elle décourageait les partisans du mahdi.

Le peuple de Jebel-Dair s'est soulevé contre le mahdi, et un certain nombre de tribus entre Shendy et Khartoum ont fait à Ambigol leur soumission à un envoyé du mahdir de Dongola.

11 h. 20. — Le bombardement de Tamsui, commencé le 2 octobre, durait encore le 6.

Tous les forts sont démolis; les maisons des Européens sont criblées de bombes, mais les habitants n'ont pas souffert.

Les Chinois sont encore fortement retranchés.

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, est rentré au palais Bourbon.

Minuit. — Le général Négrier a rencontré, hier, 6,000 réguliers chinois occupant Kep, position fortifiée avec réduit central. Le combat a duré cinq heures. Les chinois se sont défendus vaillamment.

Le village a été cerné et le réduit central enlevé à la baïonnette.

Plus de 600 chinois ont été tués dans le village.

L'ennemi, vivement poursuivi, a été coupé dans sa ligne de retraite, mis en déroute et s'est enfui dans la direction de Dao-Guan. Le général Négrier est à sa poursuite.

Les troupes ont été admirablement conduites; leur énergie a permis de s'emparer de la ligne de retraite de l'ennemi et de tout son matériel. Une grande quantité de chevaux et de mulets sont restés entre nos mains.

Nous avons eu 21 morts, dont le capitaine Planté du 111^e, et 58 blessés, dont 8 officiers. Le général Négrier aurait été légèrement blessé.

Le général Brière de l'Isle s'est dirigé vers le théâtre des opérations.

Le général Campenon a fait savoir à la commission du budget qu'il demanderait une élévation de crédits de 3 millions pour les fortifications des frontières pyrénéennes.

La commission du budget a entendu M. Trarard, qui a reproché à la commission de diminuer le chiffre des recettes et soutenu que le déficit réel sur les recettes est seulement de cinquante-sept millions.

1 h. matin. — Le généralissime Li bat en retraite de de Ke-Lung sur Baika, poursuivi par 2,000 Français sous le commandement du général Courbet.

Les Français déclarent qu'ils maintiendront un blocus purement pacifique; les navires anglais ne seront pas visités; le commerce reprendra.

1 h. 20. — Un combat a été livré devant la citadelle de Zaféir, dans l'Hedjaz; 300 hommes ont été tués ou blessés.

Le chef d'Edin a évacué le fort et s'est retiré dans le district de Gebel-Saras, abandonnant l'Hedjaz aux troupes ottomanes; le gouverneur se dispose à lui livrer une bataille décisive.

Le *Daily-News* dément la démission du vice-roi d'Irlande.

1 h. 30. — Le gouvernement chinois a fait venir à Pékin un millier d'hommes de Kirin (Gihrin ou Kirin, une des trois provinces de la Mandchourie chinoise). Li-Hung-Chang a remis à plus tard la réduction de la paye des soldats chinois.

Les agents du Lloyd à Fou-Tchéou télégraphient que le steamer anglais *Miyamar*, allant de Yokohama à Hong-Kong, s'est perdu corps et biens. Deux Chinois sont parvenus à se sauver. Le *Miyamar* était un vapeur de mille cent quatre-vingt-dix tonnes, construit à Glasgow en 1880, et appartenant à MM. Raeburn et Varel, de Glasgow.

1 h. — On télégraphie de Berlin que contrairement aux bruits qui courent des dispositions pacifiques de la Chine, le Tsong-Li-Yamen étudie en ce moment très sérieusement la question de la déclaration de guerre de la part de la Chine à la France.

Silence aux Opportunistes

M. Bovier-Lapierre vient de réunir ses électeurs pour achever de dissiper toute équivoque et de réduire à néant les insinuations idiotes des journaux « du fond des reptiles ».

Après avoir résumé les principaux travaux de la Chambre pendant la dernière session, le citoyen Bovier-Lapierre a fourni l'explication de ses votes et demandé

FEUILLETON DE L'AVENIR (18)

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONTRAN BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite).

— Taisez-vous!... interrompit le cabaretier. Ou plutôt, invitez... votre parrain à enlever la noire toison qui nous dérobe sa trop séduisante figure.

Il avait haussé la voix; ces notes menaçantes vibraient sous la voûte sonore; peut-être arrivaient-elle aux hôtes du manoir.

Le danger devenait terrible.

Cornélius plongea la main dans son pourpoint et glissa le poignard dans sa manche. Etienne s'était précipitée vers la porte, et s'efforçait d'arracher les lourdes tiges de fer qui la barraient. Mais, soit émotion, soit faiblesse, elle ensanglantait vainement ses doigts délicats.

— Or ça, reprit l'aubergiste, haletant de

furie et de jalousie, m'avez-vous entendu, bel orfèvre? A bas le masque?

Cornélius leva les épaules sans répondre, écarta Truxillo de son chemin et fit un pas en avant.

— A bas le masque! hurla le cabaretier en se cramponnant aux habits du gentilhomme.

Les yeux de Cornélius flamboyèrent comme deux étoiles.

— Arrière, drôle! gronda-t-il. Fiévreux, écumant, l'aubergiste s'écria une troisième fois:

— A bas le masque, ou je l'arrache!

Il voulut joindre l'action aux paroles, mais son geste se termina par un cri de douleur. Cornélius lui avait saisi le poignet et le lui broyait dans sa main comme dans un étai d'acier.

— Tu le veux, misérable! articula le comte à voix basse. Eh bien! regarde... et meurs!...

Il souleva sa barbe fausse, démasqua, durant l'espace d'une seconde, son beau visage que la colère rendait fulgurant; puis son bras se dressa, rapide...

C'en était fait de Truxillo, si Etienne ne fut tombée prosternée entre son mari et le comte.

— Grâce!... pitié!... sanglota-t-elle.

L'hôtelier avait reculé jusqu'à la muraille.

Là, couvert d'une sueur d'agonie, les yeux démesurément ouverts:

— Lélio!... balbutiait-il, les cheveux hérissés sur sa tête, comme à l'aspect d'un fantôme.

Cornélius hésita. Devant le désespoir d'Etienne, devant cette blonde tête échevelée, il sentit son courroux s'évanouir. Son bras retomba inerte au long de son corps.

Sans résister, il laissa la jeune femme s'emparer du poignard.

— Qu'il vive donc!... murmura-t-il. C'est moi qui vais mourir...

— Non?... s'écria-t-elle avec énergie, Pérez n'est pas un lâche, monseigneur!... il ne vous livrera pas! bien plus, il nous viendra en aide!...

Truxillo, l'œil fixe, le front hagard, balbutiait comme dans un rêve:

— Lélio vivant!... Lélio ici!... amené par moi!

— Eh! oui, Lélio... que t'importe! reprit Etienne. Tu vois bien que ce n'est pas un amant... Sauve-le, Pérez! Ne le dénonce pas!... Fais que je t'aime et que je t'estime jusqu'à mon dernier soupir!

Cornélius courut vers la porte. Un coup d'œil lui suffit pour se convaincre qu'il ne parviendrait même pas à Pébranler. Un énorme cadenas, dont la clé était absente, la scellait hermétiquement.

Le comte revint à Truxillo.

— Mille ducats si vous me faites sortir d'ici! lui dit-il.

Au son de cette voix, l'hôtelier tressaillit, son hallucination se dissipa, ses lèvres se détendirent sous un sourire féroce.

— Ah! dit-il, vous êtes don Lélio! Bien! bien! recommandez votre âme à Dieu!

— Et, d'un bond, il s'élança au milieu de la salle, entraînant après lui, sans Pentecôte, la frissonnante Etienne, qui s'attachait à ses vêtements et cherchait à lui fermer la bouche.

Alors, se dégageant tout à coup:

— A moi! hurla-t-il. A moi, Lazarille! André!... Pachéco!...

— Oh! le lâche!... oh! l'infâme!... rabaissa Etienne, en se tordant les mains.

À l'intérieur du manoir, un bruit confus de pas et de voix s'éveilla.

Le comte, qui, pareil à un tigre aux abois, tournait autour de la salle immense en demandant une arme, se replia soudain vers la camariste:

— Ce poignard! ordonna-t-il. Rendez-moi! Je le veux!

Mais elle le repoussa. Et se dressa livide et sombre devant Truxillo:

(A suivre.)

terminant, l'union des forces démocratiques sur le terrain des réformes et la politique carrément progressive.

A l'unanimité, l'ordre du jour de confiance a été voté à la fin de la réunion.

Est-ce d'une pareille union que veulent parler les radicaux repentis du centre ministériel? Nous en serions surpris.

MENUS PROPOS

Il est deux heures du matin.

Benjamin, vieux brosseur du maréchal Mac-Mahon, s'est endormi devant le feu, attendant son maître.

Le faux blessé de Sedan rentre en titubant et aperçoit son ordonnance endormi et va se glisser dans son *pieu* sans le réveiller. Au bout d'une minute, Benjamin ouvre les yeux, s'étire, regarde la pendule, et s'écrie :

— Cette vieille ganache ne rentrera donc pas !

Du fond de l'alcove :

— Je suis là Benjamin, je suis là, vas te coucher.

A TRAVERS LYON

Nous recevons plusieurs réclamations nous demandant comment il se fait qu'avec quarante numéros paru de l'AVENIR nous donnions une police d'assurance de 60 francs.

Nous répondrons simplement que nous n'empechons à aucun de nos lecteurs d'acheter chaque jour plusieurs numéros de notre journal et d'en détacher les bons; comme nous ne désirerions rien de mieux que d'en voir prendre 60 exemplaires ou le complément des 60, le 16 octobre, pour le tirage qui doit avoir lieu le 18.

Je reconnais avoir reçu gratuitement du journal l'AVENIR DE LYON, par suite de mon abonnement d'un an audit journal, à partir du 1^{er} septembre passé, une police d'assurances de la Société l'AVENIR DES FAMILLES, portant le n° 252,761, remboursable à cent francs.

Lyon, le 9 octobre 1884.

Gustave PLANTIER,
à Annonay.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR DE LYON, par suite de mes 60 bons d'achat et contre la somme de quatre francs, une police d'assurances de la société l'AVENIR DES FAMILLES, portant le numéro 252,762, remboursable à cent francs.

Lyon, le 9 octobre 1884.

Auguste DOUTRE, menuisier,
rue Robert, 57.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR DE LYON, par suite de mes 60 bons d'achat et contre la somme de quatre francs une police d'assurances de la société l'AVENIR DES FAMILLES, portant le numéro 252,759, remboursable à cent francs.

Joseph DIETESHEIM,
rue d'Amboise, 14, Lyon.

Je reconnais avoir reçu du journal l'AVENIR DE LYON, par suite de mes 60 bons d'achat, et contre la somme de quatre francs, une police d'assurance de la société l'AVENIR DES FAMILLES, portant le numéro 252,760, remboursable à cent francs.

Fleurie BIENVENU,
grande rue des Charpenes, 6.

Aujourd'hui, M. le maire a fait appeler les présidents de diverses chambres syndicales.

Cette entrevue avait pour but de confier aux chambres syndicales la direction des travaux de remblaiement pour combler les fossés d'enceinte, partie comprise entre le parc et le cours Vitton, comprenant 70,000 mètres de remblaiement.

Les syndics seraient tenus de diriger les travaux.

Lundi, les syndics devront avoir consulté leurs corporations respectives pour donner une réponse affirmative.

Le Pont de la Faculté

Les travaux relatifs à la construction du pont de la Faculté commenceront au printemps prochain.

Comme complément naturel de l'établissement dudit pont, la ville a projeté la création d'une spacieuse avenue aboutissant à la route de Vienne par les rues de la Vitriolerie, Dumoulin ou Bouchardy, dont la largeur de douze mètres serait portée de vingt à vingt-cinq mètres.

Tramways

Nous apprenons que le dossier relatif à l'établissement d'une ligne de tramways de Lyon à Saint-Fons, par le chemin de la Vitriolerie, vient d'être soumis aux formalités de l'enquête.

Tout fait donc espérer que ce projet ne tardera pas à être mis à exécution. Le réseau de Saint-Fons se trouvera relié à Lyon par une ligne ferrée longeant le Rhône et traversant le village de la Mouche.

La richesse industrielle, agricole et commerciale de cette région, si délaissée jusqu'à ce jour comme moyens de transport facile, justifie pleinement l'établissement de cette nouvelle ligne, qui sera sans doute mise à exécution dès les premiers mois de 1885.

Hôtel-Dieu

Arthur Seneville, âgé de quarante-huit ans, traversait hier la rue de Créqui, lorsqu'il se fit en tombant une fracture à la jambe gauche.

Son état a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Dans la même journée, le nommé Joseph Chametz, âgé de quarante-trois ans, sujet autrichien, s'est fracturé la jambe en tombant de quatre mètres de hauteur.

Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Incendie. — La nuit dernière, à minuit, un commencement d'incendie s'est déclaré au n° 36 de la rue de la Charité, dans le magasin de meubles situé au rez-de-chaussée et appartenant au sieur Benoit.

Le feu, ayant pris naissance dans un tas de copeaux placé sous un rayonnage où se trouvaient quelques bouteilles d'essence et de vernis où le feu s'est communiqué, puis ensuite à des meubles suspendus au-dessus.

La pompe de la place Grôlier, amenée sur les lieux et commandée par le lieutenant Pageaud, a pu, en quelques instants, éteindre complètement le feu qui n'a fait heureusement que des dégâts insignifiants.

Une enquête est ouverte.

Arrestation. — Madame M., âgée de 33 ans, lingère, a été arrêtée sur la réquisition de M. Michel, restaurateur, rue Dubois, 18, pour avoir fait chez ce requérant une dépense qu'elle n'a pu payer.

Accident. — Hier matin, une carriole chargée de tôle, conduite par un nommé Boitton, a été renversée rue du Plat, par un mouvement brusque qu'il a imprimé à son attelage pour éviter une voiture qui venait dans un sens opposé.

Il n'y a pas eu d'accident grave.

Hôtel-Dieu. — Hier, à midi, M. Pierre Achard, fumiste, demeurant rue Ste-Jeanne, est tombé sur le pont de la Guillotière en proie à une crise épileptique.

Dans sa chute, il s'est fait une blessure assez grave à la joue, ce qui a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Tombée de tramway. — Hier, à trois heures du soir, une jeune fille ayant commis l'imprudence de descendre d'un tramway en marche, s'est fait en tombant de graves blessures à la tête.

Rélevée aussitôt et transportée à la pharmacie Estragnat, elle y reçut les premiers soins, puis elle fut ensuite accompagnée à son domicile.

COMMISSION EXÉCUTIVE

DES
OUVRIERS ET OUVRIÈRES SANS TRAVAIL

Votre commission nommée dans la réunion du 6 octobre 1884 comprenant l'importance du mandat qui lui a été confié et bien décidée à le remplir avec énergie, porte à votre connaissance qu'elle a envoyé une délégation, le mercredi 8 courant, auprès de M. Gaillon, maire de Lyon.

Une seconde entrevue doit avoir lieu le vendredi 11 courant pour avoir la réponse définitive du premier magistrat de notre cité.

La commission a, en outre, décidé de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'admission d'une délégation au sein du conseil municipal. Enfin nous proposons, aussitôt l'arrivée dans notre ville de la délégation nommée par la commission d'enquête, dite des 44, de l'inviter à se rendre parai nous pour lui faire connaître en détail la situation.

Sous peu de jours nous renârons compte de notre mandat et porterons à votre connaissance les résultats de nos démarches en réunion publique.

Pour la commission :

Le secrétaire,
FREY.

POTEAU DES ABUS

Pour vendre des journaux sur la voie publique il faut une permission, c'est la loi, *dur alex, sed lex*.

M. P..., marchand de journaux dans le quartier de Vaise n'est pas tout à fait en règle avec les exigences de la loi, il a été surpris hier en flagrant délit de vente illécite, ajoutons bien vite que ce criminel marchand vendait tout spécialement l'AVENIR O ! *pro pudhor!* en un tour de main, cric crac, notre marchand est emmené au bloc. C'est malheureux pour lui, mais pourquoi diable cet imprudent n'a-t-il le Progrès seulement ? il n'aurait pas été inquiété.

Perraudin et mystère !

Hier, une femme se présentait dans une mairie de notre ville pour y réclamer le secours accordé aux ouvriers sans travail; l'employé fit observer à la demanderesse qu'il était nécessaire que son mari vint signer le reçu obligatoire; la pauvre femme protesta assez naïvement en disant que son mari ne pouvait venir : *parce qu'il travaillait!!!*

Nous ne saurions trop tenir en garde les agents chargés de distribuer les fonds réservés aux ouvriers sans travail contre les paresseux qui cherchent à exploiter la situation du moment au détriment de ceux qui souffrent réellement.

BOURSE DE LYON

Lyon, le 9 octobre 1884.

Nos rentes continuent à faiblir, les autres titres conservent à peu près leurs positions.

La situation reste ce qu'elle était hier, c'est-à-dire pleine d'incertitude du lendemain.

La commission du budget refuse de voter le dit budget et s'oppose à toute aggravation d'impôt aussi bien qu'à l'emprunt.

En théorie, c'est bien, mais en pratique, comment comblera-t-on les quelques centaines de millions de déficit existant ?

Par des expédients ruineux; probablement, par l'émission de bons du trésor à intérêts élevés et ensuite l

On n'aura fait que reculer pour mieux sauter.

On ne peut combler les déficits que par un emprunt ou par des plus-values. Or, comme les moins-values sont passées dans nos budgets à l'état de seconde nature, l'emprunt s'impose, plutôt on s'y décidera plutôt on débarassera le marché d'un élément de malaise.

Le 4 1/2 0/0 n'a qu'un cours, 108 70. Le 3 0/0 est plus faible encore à 78 07. C'est peut-être exagérer la baisse. L'Italien est aussi maltraité à 96 15. Le Crédit lyonnais est très ferme à 542 50. La Banque Ottomane faiblit à 566 25. Le Saragosse est sans entrain à 405, le Nord Espagne perd quelques points à 507 50.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions		
Ville de Lyon 1880	96 50	Gas de Lyon	1160 75
Communales 1879	443 25	Terre-Noire	180 »
Ville de Paris 1869	497 50	Fond. de l'Herme	365 »
— — 1871	394 75	Crouzet	1810 »
Ville de Marseille	»	Acier. de la Marine	358 75
Fonciers 1877	850 »	Fourchambault	475 »
— 1879	448 »	Loire	316 25
— 1883	251 50	Montrambert	940 »
Fusion ancienne	871 »	Saint-Etienne	»
— nouvelle	364 50	Rive-de-Gier	»
Dombes anciennes	»	R. M. et Firminy	»
— nouvelles	862 »	Société Lyonnaise	»
Lombardes anc.	812 »	Créd. financ. et ind.	»
— nouvelles	293 75	Fonciers lyonn.	»
Saragosse	330 »	Société Stéph.	»
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp.	343 75	Rue de Lyon	»
— 2 ^e —	338 75	Comp. des Eaux	1390 »
Portugaise	310 »	Dombes Sud-Est	»
Suez 5 0/0	»	»	»
Eaux 3 0/0	»	»	»
Omnibus-Tramw.	306 »	Bateaux-omnibus	»
		Wien-Pettendorf	»

Bourse de Paris

3 0/0 française	78 17	Mob. esp. jouis.	122 »
3 0/0 amortissable	79 47	Fonciers Lyon.	»
3 0/0 nouveau	»	Banque ottomane	565 »
4 1/2 0/0 (1883)	108 92	Banque autrichienne	467 »
4 0/0 Italien	96 40	Banque hongroise	352 »
4 1/2 0/0 espagn. extr.	60 56	Lyon	1230 »
5 0/0 turo	7 77	Autrichien	637 »
Egypt. 6 0/0 (1877)	307 »	Lombard	313 »
Banque de France	5618 »	Saragosse	462 »
Crédit foncier	1383 »	Nord-Espagne	525 »
Crédit mobilier	285 »	Suez	1865 »
Crédit lyonnais	541 »	Can. d'Ind. à Londres	101 1/16

FEUILLETON DE L'AVENIR (38)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

Sans le courage et la présence d'esprit qu'a montrés mademoiselle, que serait-il arrivé? Tenez, je n'ose pas y penser!

Et passant à la fois par-dessus l'humilité de sa condition et la sainteté du lieu où le hasard l'introduisait pour la première fois, il se laissa choir dans un fauteuil en serrant les poignets, dans une sorte de spasme nerveux qui fit presque oublier à M. de Curval sa propre frayeur.

— Voyons, remettez-vous, mon brave François, lui répétait le marquis en lui tapotant l'épaule, puisque nous en sommes quittes pour la peur.

Est-il étonnant, ce garçon? Le voilà comme le jour où tu as monté cette misérable Carmen.

— Est-ce là un assassin? pensa Yvonne. Non. Je me suis trompé. Ce n'est pas

lui Aronelli. En tous cas, je vais le savoir.

Alors, s'adressant à Louise encore tout accablée des foudres que le séduisant François venait de lancer sur elle, Mlle de Curval lui dit :

— Faites un verre d'eau sucrée à ce pauvre garçon. Il est pâle comme s'il allait se trouver mal.

La suivante se bâta d'obéir à la prescription.

M. de Curval lui-même tint la carafe, tandis que Louise accumulait les morceaux de sucre dans le verre.

Yvonne les laissa à cette besogne adoucissante, et, se jetant dans l'escalier, elle descendit dans la cour, s'engagea sous le hangar et escalada à tâtons le roide escalier qui menait à la cellule de Roderic.

La porte en était entr'ouverte; la bougie y brûlait toujours. Elle ne prit pas le temps de donner un coup d'œil au lit de camp adossé à la cloison de droite, ni à l'étagère chargée de livres, suspendue dans l'angle de gauche.

Sa vue se concentra immédiatement tout entière sur le médaillon à la contemplation duquel les cris : Au feu! avaient arraché le statuaire. Elle se reconnut tout de suite.

— C'est moi! mais c'est plus joli que

moi, dit-elle. La main qui a fait le buste est bien la même qui a fait le médaillon.

Et elle ajouta avec un orgueil dont elle ne tenta même pas de se défendre.

— J'occupe donc constamment sa pensée, qu'il me reproduit ainsi sous toutes les formes ?

Bien que les minutes fussent comptées, elle prit ce plâtre et l'approcha de la lumière, afin de l'examiner plus en détail. Elle lut alors cette signature qui s'arrondissait le long du bord : *Aronelli faciebat*. Elle ne comprit pas ce que ce *faciebat* comportait de douloureux. *Faciebat*, c'était dire : Aronelli travaillait à ce médaillon de son vivant, et il n'y travailla plus, car il est mort.

Mais le nom gravé en exergue était tout pour elle. Elle replaça le médaillon au milieu de la table, serra autour de ses épaules son burnous de bal, et, retraversant la cour d'un pas de sylphide, elle regagna sa chambre, où sa courte absence n'avait pas été remarquée.

Roderic se leva pour sortir et Yvonne ne put s'empêcher de lui dire sur le seuil de la porte :

— Je vous remercie, M. François, d'être venu si vite à mon secours, j'ai eu tort de m'approcher ainsi du feu.

A l'occasion, ayez plus de prudence que moi.

CHAPITRE XIV

VISITE NOCTURNE

Il l'avait vue chez elle! Il l'avait serrée dans ses bras! le reste ne comptait plus. Ce reste, qui était l'arrestation et la mort, eût encore moins compté s'il avait soupçonné que cet incendie était simulé, et qu'elle l'avait attiré chez elle, faute d'oser aller le trouver chez lui.

La journée qui suivit fut délicieuse. Il ne s'était pas couché et resta jusqu'au soir entre la veille et le sommeil, rêvant tout éveillé au cou blanc d'Yvonne, de ses mains fines qui le repoussaient doucement, de sa taille ondulée qui se dérobaît à sa pression épouvantée.

Il cherchait à se remémorer la disposition de l'ameublement dans lequel vivait Yvonne. Quelle n'eût pas été sa joie s'il avait su qu'elle, de son côté, essayait de se rappeler l'agencement de la chambre où languissait Aronelli.

(A suivre.)

CHRONIQUE RÉGIONALE

SAINT-ÉTIENNE

La Délégation des 44

ARRIVÉE DE LA DÉLÉGATION

La délégation des Quarante-Quatre est arrivée ce matin, par le train ce huit heures quarante. Elle était composée, ainsi que nous l'avons annoncé, de MM. Floquet, Raymond, Langlois, de Lanessan et Liouville.

M. le préfet et M. le maire, accompagné de ses adjoints, ont reçu ces messieurs à la gare et les ont conduits à l'Hôtel-de-Ville.

C'est dans l'ancienne salle du Conseil général que la délégation a été installée.

M. Floquet présidait.

AUDITION DE LA MUNICIPALITÉ

La délégation a voulu d'abord connaître l'opinion de la municipalité.

C'est ainsi que M. Magdinier, maire, a expliqué en quelques mots la situation précaire des ouvriers stéphanois.

Il a réclamé l'appui de la délégation auprès du gouvernement :

1° Pour obtenir immédiatement des secours de l'Etat pour parer aux plus pressantes infortunes ;

2° Pour autoriser la ville de Saint-Etienne à contracter un emprunt.

M. Magdinier a insisté pour que ces demandes soient votées d'urgence, afin, a-t-il dit, que la ville puisse réaliser promptement des ressources.

M. Laur, adjoint, a ensuite exposé brièvement la situation générale des industries ; selon lui, la crise ne sévit pas que sur le tissage, mais sur toutes les professions. Les usines minières ont été obligées de diminuer leur personnel et de ne faire exécuter que des demi-journées.

Selon lui, l'état de chose actuel est dû à la cherté des transports.

M. Laur démontre que si l'exploitation des mines de la Loire est restée stationnaire depuis vingt ans, tandis que celles du nord ont triplé leur exploitation, cela tient à ce que la région du nord est favorisée par une réduction des tarifs et par la concurrence des canaux, tandis qu'à Saint-Etienne on est à la merci de la Compagnie P.-L.-M. qui exploite la situation.

M. Blanc se plaint des entraves apportées au développement de la fabrication des armes de luxe et autres par une législation surannée. Il cite surtout la loi de 1834 qu'il trouve défectueuse.

Il déclare que beaucoup d'ouvriers armuriers se trouvent sans travail par suite de la cessation des travaux de l'armement.

Toutefois, selon lui, le gouvernement pourrait atténuer la situation en donnant à la manufacture d'armes de St-Etienne la plus grande partie des travaux qui restent à exécuter.

Abordant ensuite la fabrication privée.

M. Blanc déclare qu'elle n'a pas ses coudées franches, que depuis fort longtemps un projet qui donnerait satisfaction aux vœux de l'armurerie, a été élaboré par un ministre ; il supplie les députés composant la délégation d'insister pour l'adoption le plus rapidement possible de ce projet.

Avant de terminer, M. Blanc a donné sur le personnel occupé par l'armurerie et les produits similaires, des détails qui ont paru intéresser fortement la délégation.

ON DEMANDE

Un associé pouvant disposer de 5 à 6.000 fr., pour aider à la réussite d'une invention sérieuse.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Tribune libre

Nous recevons la lettre suivante :

La crise ouvrière lyonnaise que nous subissons, fait un devoir à tous les citoyens de rechercher autant qu'ils le pourront des moyens humanitaires propres à atténuer les conséquences. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai l'honneur de demander par la voie de votre estimable journal à nos corps élus d'intervenir auprès de l'administration centrale, à étudier les questions que j'ai l'honneur de leur soumettre et qui consisteraient à obtenir de l'administration compétente le renvoi à deux mois après la crise écoulée de la vente des objets de literie et d'habillements quise trouvent engagés depuis le commencement de l'année par les trop nombreux ouvriers sans travail dans les docks du Mont-de-Piété de Lyon.

Personne n'ignore que ces objets ne pourront, pendant la crise, être dégages ou renouvelés, et que les ouvriers qui se trouveront dans ce cas seront, après avoir supporté pendant un long hiver la faim et le froid, dénué de tout et sans ressource aucune, ce qui serait pour eux une double crise à subir.

Il est donc urgent que nos élus étudient rapidement cette question, à seule fin de parer à ces doubles et funestes conséquences dont seraient victimes nos malheureux collègues.

Pourquoi ne confie-t-on pas aux soins des bureaux des syndicats l'envoi des ayants-droits auprès de l'administration du Mont-de-Piété avec une note délivrée par les soins des secrétaires, signé par eux et portant le timbre du syndicat respectif, laquelle devra contenir les noms et adresses des intéressés lors du dépôt du nantissement, ainsi que leur dernière adresse.

L'administration rendrait dans ce cas un grand service aux nombreux ouvriers sans travail.

Société de Retraite pour la Vieillesse

Dimanche 12 courant, cotisations mensuelles au siège de la Société, 9, rue Champier, de dix heures du matin à une heure précise.

Capital au 30 septembre, 385,353 fr. 45. Sociétaires entrés pendant le mois, vingt-neuf.

Le président,
VAUCHEZ.

Syndicat des mécaniciens et similaires

Réunion générale de tous les adhérents, samedi 11 courant à 8 heures précises, au siège social, rue Grôlée, 38, au 2°.

Vu l'importance de cette réunion, tous les sociétaires sont priés d'y assister.

Avis aux Plâtriers

Toute la corporation des plâtriers de la ville de Lyon sont priés d'assister à une assemblée générale qui aura lieu dimanche, 12 octobre 1884, à quatre heures de l'après-midi, chez M. Peysson, café du Jura, rue Tupin, 23.

Question très importante concernant la corporation.

Syndicat des Ouvriers Tôliers et Fumistes.

Le syndicat a l'honneur de prévenir MM. les patrons et ouvriers de Lyon et de la banlieue qu'un membre du syndicat se tient à leur disposition pour toutes espèces de renseignements, les lundis, mercredis et vendredis au siège social, chez M. Gamet, rue de Chartres, 8.

Une boîte aux lettres est aussi installée au même local pour les demandes et offres de travaux.

Assemblée mensuelle dimanche 12 octobre.

Le Secrétaire,
JULES ROCHERON.

Chambre syndicale des ouvriers charpentiers.

La chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Lyon tient un registre ou-

vert tous les jours, de huit heures du matin à neuf heures du soir, à seule fin d'avoir les noms et adresses de tous les ouvriers sans travail de la corporation, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Union Joyeuse

Cette société a l'honneur d'informer ses membres honoraires et ses nombreux invités, qu'elle ouvrira prochainement la série de ses concerts d'hiver, dans son nouveau local, salle des Follies-Lyonnaises, place de la Victoire.

Un avis ultérieur donnera la date de l'ouverture.

Syndicat professionnel des ouvriers maçons de Lyon

Le syndicat professionnel a l'honneur de porter à la connaissance des ouvriers dits de la corporation, que des cours de dessins, grammaire et calcul ont lieu quatre fois par semaine à 7 heures 1/2 du soir, au siège social, rue Villeroi, 18.

Les cours sont complètement gratuits pour tous sociétaires.

Le bureau du syndicat sera en permanence tous les soirs, jusqu'au 20 courant, pour recevoir les inscriptions aux cours et les nouveaux adhérents à 7 heures précises du soir.

Le syndicat convoque les sociétaires en réunion générale, à son siège habituel, samedi 11 courant, à 7 heures 1/2 précises.

Communications du président relatives aux travaux de la ville.

Le Secrétaire,
MANOT.

Ouvriers sans travail

Les membres de la commission exécutive sont convoqués d'urgence pour ce soir, vendredi à 7 heures du soir, chez M. Deville, rue Bodin, n° 3, au rez-de-chaussée.

L'ordre du jour étant très important, les membres sont instamment priés d'être présents.

Nota. — Les citoyennes et citoyens qui s'absenteraient de deux séances consécutives sans se faire excuser, sont considérés comme démissionnaires.

Teinture lyonnaise

(SECTION DES CHARPENTES *1893)

Les citoyens appartenant à la teinture lyonnaise sont invités à une réunion privée qui aura lieu le samedi 11 courant, à huit heures du soir, chez Vibert, cours Vitton prolongé (Charpentes).

ORDRE DU JOUR :

Audition des candidats à la prud'homie.

Pour la commission :
P. DEVEZE.

Procès-verbal de la réunion publique du 6 octobre 1884

Président : le citoyen Trubly ; assesseurs : les citoyens Faure aîné et Margotton ; secrétaire : le citoyen P. Devèze.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion publique qui est adopté à l'unanimité.

Les citoyens Charvet et Renaud rendent compte de leur mandat à la prud'homie.

L'ordre du jour suivant est déposé sur le bureau ; le secrétaire en donne lecture :

Considérant que le citoyen Charvet, conseiller prud'homme, a rempli son mandat avec zèle et fidélité ; un certain nombre de ses électeurs prie l'assemblée de lui renouveler son mandat. Cet ordre du jour est voté à l'unanimité. Aucun autre candidat n'ayant été présenté, le citoyen Charvet est proclamé candidat de la réunion publique, puis on passe à la nomination de la commission électorale. Sont élus : les citoyens Faure aîné, Trubly, Devèze, Murillien, Aubonnet, Sage, Georget, Margery.

Le Président, Le Secrétaire,
TRUBLY. P. DEVEZE.

Société des Danseurs réunis

Dimanche 12 octobre 1884, aura lieu l'ouverture des soirées intimes (lyriques et chorégraphiques) suivies de tombola, que donnera la Société dans les salons de la brasserie Robert, rue Coste, 5, Croix-Rousse.

La partie lyrique sera exécutée par MM. Revel, Chavat, Girier, Coquet, Henri, Hermand, Brun, Fournier, Gallard, Florentin, Léon, Marty, Arnaud et Gallardin aîné.

Et la partie chorégraphique par MM. Laurent, Diudonné, Hilariou, Paul jeune et Colonges.

Le piano sera tenu par Mlle Gaillard.

Comité annuel permanent des Républicains de Tarare

Samedi 11 octobre, à 7 heures 3/4, salle Coquard, réunion publique, présidée par le comité, assisté du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport sur la situation du Comité et Appel à la formation des groupes républicains.

2° Interpellation sur la situation faite à nos écoles.

3° Ordre du jour motivé par l'Assemblée.

4° Propositions diverses.

A l'issue de la réunion, conférence publique sur les droits et devoirs du citoyen, sous la présidence du citoyen Ferras, député de la circonscription. Une collecte sera faite au profit du Sou des Ecoles. Un banquet fraternel, où des discours politiques seront prononcés, réunira dans huit jours, dimanche 12 octobre, salle Coquard, la Démocratie du Rhône et les corps élus du département et spécialement le conseil général qui a déjà répondu à notre appel.

Le Président
LAFAY

THÉÂTRES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — *Les Huguenots*, opéra en cinq actes, musique de Meyerbeer.

Célestins. — *Les Locataires de M. Blondeau*, folie en cinq actes.

Casino, rue de la République. — A 8 h., Concert varié. — Orchestre sous la direction de M. Viseur.

Casino de Vaise. — 7 h. 1/2. — Tous les dimanches, jeudis et fêtes, représentations variées.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Alcazar, rue de Séze. — Jeudi et dimanche, soirée dansante.

Cirque Rancy. — Nous apprenons avec plaisir que samedi prochain le Cirque Rancy ouvrira ses portes au public lyonnais. Rien n'a été épargné dans les nouveaux engagements de ce cirque qui a tant été couru l'année dernière.

De vastes ouvertures, des escaliers de dégagements habilement combinés assurent à ce cirque toute la sécurité désirable pour le public.

On nous dit merveille des mille surprises que nous réserve M. Rancy. Tout Lyon voudra connaître ces merveilles promises.

Panorama de Lyon, 20, rue du Nord, aux Brotteaux. — *Le Siège de Lyon en 1793*. — De 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Ménagerie des frères Laurent, cours du Midi. — Représentation tous les soirs à 8 heures et demie.

Musiques Militaires

Bellecour, de 4 à 5 heures.

Place Morand, de 4 à 5 heures.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÉS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70.

LIQUIDATION

Cessation de Commerce

Ancienne Maison Bertrand

A. PELLAT

15, Rue Centrale, 15

LYON — Angle de la rue Dubois — LYON

Grand choix de nouveautés, châles mérinos, cachemires, alpaga, cotons, toiles et articles blancs.

Rayon spécial de Deuil

M^{me} VALLET

Elève de Desbarolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15.

LE DERNIER MOT

SUR LA MÉMOIRE

L'Art de ne jamais oublier

Enseigné à fond par correspondance. Nouveau système fondé sur la physiologie, se dispense entièrement des points de repère, mots de rappel, clefs, localités et associations de la Mnémotechnie. Un livre quelconque appris par une seule lecture. Prospectus franco. A. LOISSETTE, 37, New-Oxford Street, Londres.

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 400/0 de rabais. — Nouvel arrivage de dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

3 60

GRAND CHOIX DE COIFFURES DE VOYAGE

20, Quai Saint-Antoine, 20

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs composée de six pièces avec terrasse

Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

Les Annonces et Réclames sont reçues

AUX BUREAUX DU JOURNAL